Image not found or type unknown

Indivision avec un frére

Par **Pensées**, le **18/05/2021** à **13:54**

Bonjour

Je suis en indivision avec mon frére d'un terrain agricole avec un hangar . Aprés de multilpes échanges avec celui-ci , qui n'ont pas aboutis , je souhaiterai donner ma part à des petites nièces qui sont mineures ? Es-ce possible et comment

Par **Marck.ESP**, le **18/05/2021** à **14:18**

Bonjour,

Bien entendu, un indivisaire peut céder sa part indivise, que ce soit à titre onéreux (dans le cas d'une vente), soit à titre gratuit (dans le cas d'un legs ou d'une donation).

Vu lien familiale, il faut quand même vous attendre à des droits de donation...

Un abattement de 7 967 € est appliqué sur la part de chaque bénéficiaire et au-delà, le montant est taxé au taux de 55 %.

Par **Pensées**, le **18/05/2021** à **16:49**

Bonjour Monsieur

Votre réponse me rassure .Merci beaucoup .

Mais es-ce que mon frére peut s'opposer à cette donation de ma part d'indivision car je donne aux enfants de ma niéce ? et es-ce que celle -ci peut aussi s'opposer à cette part que je donnerais à ses enfants non majeurs à l'heure actuelle ?

Bien cordialement

Nicole Peyron

Par **janus2fr**, le **19/05/2021** à **08:08**

[quote]
Mais es-ce que mon frére peut s'opposer à cette donation de ma part d'indivision

[/quote]
Bonjour,

Non !

Un indivisaire dispose d'un droit de préemption en cas de vente de parts par un autre indivisaire, mais pas quand il s'agit d'une donation.

Par **janus2fr**, le **19/05/2021** à **08:09**

[quote]
Bien entendu, un indivisaire peut céder sa part indivise, **que ce soit à titre onéreux (dans le cas d'une vente)**, soit à titre gratuit (dans le cas d'un legs ou d'une donation).

[/quote]
Bonjour MARCK.IGP,

Mais dans le cas d'une vente, les indivisaires ont un droit de préemption...

Par **Pensées**, le **19/05/2021** à **11:28**

Bonjour

Merci pour votre réponse et cette solidarité . J'ai pris rendez vous avec une Notaire .Je vous tiendrais au courant .

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés